

SECTION 15 – Érable \$10, \$8, \$6, \$4

Tous les produits d'érable doivent être purs et de la production de l'année courante. Le sirop en dessous de 66% brix sera disqualifié. Jugé pars pointage brix, le sirop devra être présenté en deux bouteilles «Kent» de 250ml, disponibles dans le bureau de la foire à 1\$ chacune.

- 1500. Sirop, d'or
 - 1501. Sirop, ambre
 - 1502. Sirop, foncé
 - 1503. Beurre d'érable
 - 1504. Sucre granulé, bocal de verre de 8 onces
 - 1505. Tous autres produits d'érable (ex : sucre, gelée, etc.)
 - 1506. Collection de photos de la production de produit érable, 5 monté sur carton
 - 1507. Étalage de produits d'érable, présenté au goût de l'exposant dans un espace de 2' x 3'**
- Prix \$30, \$25, \$15, \$10**